



Département de l'Essonne

République Française

Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 18 décembre 2025 à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 28 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le jeudi 20 novembre 2025.

La séance est ouverte à 20h00.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Lodovico CASSINARI, Guénaël LEVRAY, Emilia RIBEIRO, Hawa COULIBALY, Chabane CHALAL, Hajer MOHSNI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Soulé N'GAIDE (*départ à 20h58*), Djallal BOURADA, Etienne CHARRON, Servane CHARPENTIER, Medhi IDOUHAMD, Olfa ZRIDATE, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Marthe GBAGUIDI, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Mériam HADDAD, Loïc BAYARD, Nicolas GÉRARD, Emerick MINKO.

SONT REPRÉSENTÉS

Nathalie BEAN a donné pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Délila M'HENNI a donné pouvoir à Hawa COULIBALY, Latifa NAJI a donné pouvoir à Clovis CASSAN, Agnès FRANCCART a donné pouvoir à Servane CHARPENTIER, Jean-Michel DIDIN a donné pouvoir à Koko MENSAH, Nathalie MONDIN a donné pouvoir à Nicolas GÉRARD, Franck BERNARD a donné pouvoir à Mériam HADDAD, Soulé N'GAIDE donne pouvoir à Annick LE POUL (*à compter de 20h58*).

SONT ABSENTS

/

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : À la suite de la démission de Monsieur LAUMOSNE qui était élu sur la liste n° 1 au dernier scrutin de 2020, conformément à l'article L270 du Code électoral, nous allons procéder au remplacement de Monsieur LAUMOSNE. Suite au refus écrit et formalisé par la Préfecture de Monsieur ZARCO et Madame AUERBACH, nous allons demander à Monsieur Emerick MINKO, suivant sur la liste, s'il souhaite siéger au sein du Conseil municipal. Monsieur MINKO, je note que vous êtes d'accord et je vous installe sur cette séance du Conseil municipal, vous pouvez venir rejoindre nos rangs.

Applaudissements.

II- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire : Il y a un premier vote que vous allez peut-être pouvoir remporter, Monsieur MINKO, puisque nous allons désigner un secrétaire de séance. Cela nécessite que vous vous souveniez de tout ce qui est dit ce soir, c'est vraiment très important. Je sais que vous avez une excellente mémoire donc vous retiendrez. Je vous propose d'être désigné secrétaire de séance, y a-t-il d'autres candidats ? Je me doutais qu'il n'y aurait pas d'autres volontaires, c'est donc un

plébiscite, Monsieur MINKO. Est-ce qu'il y a des abstentions ou des votes contre ? C'est un vote à l'unanimité. Bravo, Monsieur MINKO, vous êtes notre secrétaire de séance du soir.

Monsieur Emerick MINKO est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation du procès-verbal d'une séance précédente

Monsieur le Maire : la dernière fois, c'était Monsieur BAYARD qui était le secrétaire de séance. Vous avez pu transmettre, cher Loïc, toutes vos remarques ?

Monsieur Loïc BAYARD : Je n'avais pas de remarque particulière.

Monsieur le Maire : Super, si tout va bien, je vous propose d'approuver ensemble ce compte rendu. Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Le PV est donc adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 27 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

IV- Information au Conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Note annexée

Monsieur le Maire : Vous avez eu connaissance de toutes les décisions que j'ai pu prendre en application de la délégation accordée, etc. Avez-vous des questions sur ses décisions ? Je n'en vois pas. Pas d'observation particulière ?

Monsieur le Maire : Juste avant, il n'y a pas de mauvaise surprise, Françoise, je voudrais juste que l'on dise un mot. Je crois que Madame CHARPENTIER voulait dire un mot sur un sujet qui me tient à cœur.

Madame Servane CHARPENTIER : Oui, c'est moi. Je voulais ce soir vous parler de Jacques Prévert et de Boris Vian, deux artistes dont les noms résonnent avec une douce familiarité aux oreilles des Ulissiennes et des Ulissiens, et pour cause, ce n'est pas un hasard si notre cinéma et notre théâtre portent leur nom. Jacques Prévert, poète populaire dont la simplicité des textes lui a valu un grand succès auprès des enfants notamment leur donnant dès le plus jeune âge le goût des mots, connu aussi pour le scénario du film culte de Marcel Carné, Les enfants du paradis, était un artiste libre qui a produit une œuvre foisonnante empreinte d'humour, de fantaisie et de non-conformisme. Boris Vian, romancier, poète, dramaturge, traducteur, nouvelliste, chroniqueur, scénariste amateur, journaliste jazz, ses vies parallèles lui ont permis de tout tenter et tout espérer.

Je voulais ce soir vous parler de Jacques Prévert, de Boris Vian et du Moulin-Rouge parce qu'aujourd'hui, en plein Montmartre dans l'arrière-cour du célèbre cabaret où se situent les anciens appartements de ces auteurs chers à nos cœurs, une bataille pour la mémoire pourrait bien être en train de se jouer. En effet, le Moulin-Rouge, propriétaire de l'ensemble immobilier attenant souhaite récupérer ces espaces pour un projet d'agrandissement qui pourrait bien faire disparaître ces lieux chargés d'histoire. Une lettre ouverte cosignée par le prix Nobel de littérature, Patrick Modiano, le cinéaste Costa-Gavras ou encore la chanteuse Patti Smith en faveur d'un classement au titre des

Monuments historiques a été adressé à la ministre de la Culture, Rachida Dati. Ce soir je voulais rappeler l'attachement de notre Ville à ces deux écrivains emblématiques et vous dire que l'on espère qu'une solution sera trouvée qui permettra le développement du projet du cabaret tout en veillant à sauvegarder ces trois monuments nationaux. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour ces mots d'importance. Nous nous associons pleinement à tout cela. S'ils veulent venir s'installer aux Ullis, on prend. Je note l'arrivée de Monsieur Djallal BOURADA. Vassy, Annick.

Madame Annick LE POUL : Jacques Prévert était également un très grand pacifiste et je voudrais vous dire quelques mots qu'il a écrits : « *Oh Barbara Quelle connerie la guerre* ». C'est une phrase que l'on entend assez souvent « *Quelle connerie la guerre* ». « *Oh Barbara Quelle connerie la guerre Qu'es-tu devenue maintenant Sous cette pluie de fer De feu d'acier de sang Et celui qui te serrait dans ses bras Amoureusement Est-il mort disparu ou bien encore vivant...* » cela peut raisonner avec toutes les guerres qui se passent aujourd'hui sur la terre.

Monsieur le Maire : Ce qui me permet en ouverture, vous aurez noté que nous avons mis pour certains les traditionnels pulls moches de Noël, mais en l'approche des Fêtes de fin d'année, il est souvent coutume de souhaiter la paix. D'ailleurs la fresque qui est sur le cinéma Jacques Prévert rappelle notre attachement à la paix, la Ville des Ullis est engagée ville pour la paix. Nous avons une pensée pour toutes celles et ceux qui souffrent des conflits armés. Nous avons souvent exprimé ici notre soutien aux peuples de Gaza et de Cisjordanie et encore aujourd'hui, même si les bombardements ont un peu réduit, on a épinglé le difficile accès aux organisations humanitaires pour amener le strict nécessaire et les journalistes qui ne peuvent pas se rendre sur place, bloqués par l'État d'Israël. Nous réaffirmons notre soutien au peuple gazaoui, aux Cisjordaniens et aux Israéliens qui veulent la paix et se battent contre le gouvernement israélien actuellement en place.

Je voudrais également aussi que nous ayons une pensée en ouverture pour les victimes de l'attentat de la plage de Bondi en Australie, victimes de la haine antisémite, qui ont été assassinés par deux prêcheurs de mort se réclamant d'une proximité avec l'État islamique. Il faudrait quand même comprendre le lien entre tout cela. En tout cas, ce qui est sûr c'est que c'est un acte d'une haine et d'une violence inouïe. Ils ont été arrêtés par des policiers, mais aussi par des citoyens courageux visiblement avec un nom à consonance musulmane si je ne dis pas de bêtise, en tout cas je crois que cela a été plusieurs fois souligné. Nous avons tous été bluffés par les images que nous avons vues et le courage de cet homme. Je voudrais aussi dire que c'est vraiment un rappel particulièrement dur pour nous parce que parmi les victimes sur cette plage, il y avait deux survivants de l'holocauste, c'est vous dire que l'antisémitisme les a poursuivis toute leur vie jusqu'à finalement avoir leur vie, conclure leur vie encore une fois à cause de la haine antisémite. Une pensée pour toutes les victimes de cette haine raciste et antisémite.

Je n'en dirai pas plus, une fois que j'ai bien plombé l'ambiance... en tout cas c'est toujours important de le rappeler dans ces instances et merci Annick pour ces mots de paix et Servane pour cette introduction.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : J'ouvre l'ordre du jour.

VI- Examen des questions inscrites

Affaires générales

Question n° 1

Remplacement de Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Conseiller municipal, au sein des commissions municipales

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Cher Emerick, nous allons commencer par remplacer Monsieur Gabriel LAUMOSNE au sein des différentes commissions dans lesquelles il avait l'habitude de siéger, en tout cas dans lesquelles il avait siégé. Il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions Cohésion sociale et solidarité, Ville résiliente et transition écologique et Stratégie financière et investissement. Nous devons désigner un remplaçant, je suppose que le vote à main levée va à tout le monde. Il nous faut donc un candidat pour remplacer Monsieur LAUMOSNE. C'est le moment, Emerick, où il faut lever la main. Tu peux allumer le micro et dire « je suis candidat ».

Monsieur Emerick MINKO : Je suis candidat.

Monsieur le Maire : Très belle voix.

Monsieur Emerick MINKO : Merci.

Monsieur le Maire : Vous avez été chanteur.

Monsieur Emerick MINKO : C'est bien ça.

Monsieur le Maire : Je note la candidature de Monsieur MINKO. Je suppose que cela va à tout le monde. Des votes contre ? Des remarques particulières ? Nous passons un bonjour amical à Gabriel LAUMOSNE qui a fait un excellent boulot à nos côtés.

Des votes contre ? Des abstentions ? Cher Emerick, vous êtes installé, félicitations. Une autre élection gagnée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 2

Avenant 2 à la Convention cadre d'adhésion aux services communs - Communauté Paris-Saclay

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Justement puisque l'on parle d'unanimité, en voilà un autre qui la fait souvent : Monsieur CASSINARI qui va ce soir nous présenter la convention cadre d'adhésion aux services communs.

Monsieur Lodovico CASSINARI : La mutualisation des services constitue un axe fort du projet de territoire de la CPS. La communauté d'agglomération propose plusieurs missions mutualisées : dans le domaine de l'instruction et des autorisations d'urbanisme, de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels, des systèmes d'information, de l'ingénierie technique, des affaires juridiques et de la commande publique, des archives, et des finances incluant un volet fiscal

Pour compléter cette offre, de nouveaux services communs ont été proposés. Le premier en date du 9 avril est dédié à la lutte contre l'habitat indigne et au dispositif du permis de louer, dispositif qui nous intéresse, mais auquel nous n'avons pas adhéré pour le moment.

Afin de mieux répondre aux besoins identifiés en matière de gestion des données et d'accompagnement numérique, une évolution de l'offre de services communs est de nouveau proposée aux communes en deux étapes. La première étape consiste en la création d'un service commun dédié au Système d'Information Géographique (SIG). Cet outil permettra la production de cartographies et l'analyse de données territoriales pour éclairer et optimiser la prise de décision. L'offre comprendra également l'accompagnement à la conception de projets, la formation des agents et une assistance technique auprès des communes.

La seconde étape portera sur la mise en place d'un service commun en matière de RGPD, Open Data et numérique. Ce service permettra d'accompagner les communes dans le respect de leurs obligations réglementaires, de leur fournir une ingénierie numérique adaptée à la définition de leur stratégie digitale, et de favoriser la mutualisation des projets numériques tout en maîtrisant les coûts.

C'est une volonté partagée d'offrir aux communes des services plus complets, mutualisés et adaptés à leurs besoins, tout en renforçant la cohérence de la politique numérique à l'échelle intercommunale. Les modalités de mise en œuvre et de tarification sont précisées aux annexes 4 et 5 de l'avenant cadre.

La Commune des Ulis réaffirme son attachement au principe de mutualisation, qu'elle considère comme un levier d'efficacité et de modernisation du service public local. Elle souhaite maintenir son adhésion aux services suivants : instruction des autorisations d'urbanisme, santé et prévention des risques professionnels, ingénierie technique, systèmes d'information, affaires juridiques et commande publique, finances et volet fiscalité.

Il vous est proposé ce soir d'élargir l'adhésion aux nouveaux services numériques SIG et RGPD / Open Data / Numérique dans le but d'adapter en permanence l'action municipale aux évolutions technologiques et réglementaires, de renforcer la maîtrise et la valorisation des données publiques, et de garantir une meilleure coordination entre les outils numériques communaux et intercommunaux. En rejoignant ces deux services, la Commune des Ulis entend également bénéficier de l'expertise technique et juridique de la Communauté d'agglomération, tout en contribuant elle aussi à la construction d'un environnement numérique partagé, cohérent et sécurisé à l'échelle du territoire.

C'est pourquoi il vous est demandé ce soir d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention-cadre d'adhésion aux services communs de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants à la convention-cadre et de préciser que l'adhésion pour la Commune concerne à ce jour les services suivants :

- Instruction des autorisations d'urbanisme,
- Santé et prévention des risques professionnels,
- Ingénierie technique,
- Affaires juridiques et commande publique pour les groupements de commandes,
- Finances et volet fiscalité dans son ensemble,
- Services numériques : SIG et RGPD/Open-Data/Numérique.

En vous remerciant.

Monsieur le Maire : Merci Lodovico. Des questions ou des observations sur le sujet ? Je n'en vois pas. Il faut juste que l'on approuve et que l'on m'autorise. Je soumetts aux voix la présente délibération. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire : Je suspends la séance deux secondes parce que j'ai manqué à tous mes devoirs, sans doute perturbé par la victoire du Paris Saint-Germain hier soir, une nouvelle victoire en coupe intercontinentale.

La séance est suspendue de 20h21 à 20h21.

Monsieur le Maire : Je reprends mon classeur et l'ordre du jour.

Affaires financières

Question n° 3

Délibération relative à la mise à jour des Autorisations de Programmes et de Crédit de Paiement (APCP) 2026

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à notre cher Gilbert PIANTONI.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Le premier point, ce sont les AP CP. Tout d'abord je vais remercier les services, tous les collègues et surtout le premier d'entre eux pour leur collaboration qui a autorisé un équilibre avec une épargne suffisante. En préalable, je voudrais rappeler que ce budget s'inscrit dans une tradition financière bien établie depuis 1977 qui veut que le budget soit voté avant le 31 décembre, c'est-à-dire avant d'engager les dépenses qu'il autorise en 2026.

Lors d'un précédent Conseil, nous avons échangé lors d'un débat d'orientation budgétaire sur le rapport d'orientation budgétaire. Il s'agit aujourd'hui sur cette base de voter le budget. C'est un engagement fort et formel dont le premier point concerne les AP CP, autorisations de programme et crédits de paiement.

Tout d'abord, des autorisations de programme sont des réalisations qui vont se dérouler sur plusieurs années, nous avons eu par le passé les toitures pyramidales, maintenant ce sont par exemple les rénovations des groupes scolaires. Étant donné le prix, etc., cela va se passer sur beaucoup d'années. Et les crédits de paiement, c'est ce que l'on va payer en principe en 2026 donc ce sera inscrit dans le budget 2026.

Je vais vous citer un petit commentaire. Le contrat départemental, pour l'instant il n'y a pas eu de nouvelles dépenses prévues en 2026, il était ajusté à 4 608 000 € et il a été ramené à 4 222 321 €. La vidéosurveillance, 1 150 000 €, donc montant inchangé.

Les espaces de Courdimanche, les crédits de paiement sont de 100 000 €, ce sont des frais d'études pour la rénovation du centre commercial de Courdimanche avec tout son ensemble de constructions c'est-à-dire le centre social, la maison pour tous, la crèche, la PMI, etc.

Pour la rénovation des groupes scolaires, nous avons mis une enveloppe de 21 millions d'euros, dossier faramineux et pour la Dimancherie 4 060 000 €.

Les cours végétalisées, la fin de la Queue d'oiseaux et le Bosquet : 550 603 €.

Le chauffage urbain : 6 500 000 €, pas de crédits de paiement en 2026.

Voici pour les APCR, c'est peut-être un vote séparé.

Monsieur le Maire : Oui fatalement, mais on peut peut-être faire la présentation des deux à la fois sauf si vous voulez interagir maintenant. C'est comme vous voulez. Est-ce que l'on fait les deux présentations d'un coup ? Cela vous va ?

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 32 voix pour et 3 abstentions (Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD).

Question n° 4

Délibération relative au BP 2026

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Vas-y Gilbert. Ce n'est pas le même vote, mais on présente d'abord.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Le budget primitif 2026, on l'avait déjà présenté lors du ROB, du débat d'orientation budgétaire. Les orientations politiques sont maintenues, ce n'est pas parce qu'il y a des difficultés au niveau national que l'on va modifier nos orientations politiques, elles restent toujours les mêmes. Bien grandir aux Ulis est confirmé sans qu'il soit besoin d'une technique comptable formalisée. La Ville des Ulis dans un souci de persévérance dans ses choix politiques prend des engagements pluriannuels. C'est pour dire que ce ne sont pas les AP CP qui nous engagent sur plusieurs années en principe, mais nous avons aussi des engagements sur plusieurs années pris d'une manière formelle, mais là en dépenses essentiellement de fonctionnement. La Cité éducative qui a été labellisée pour trois ans 2025-2027, les territoires d'innovation pédagogique TIP, le projet éducatif de territoire 2026-2030 avec trois axes : vivre ensemble, santé et bien-être, cohérence éducative. La convention territoriale globale 2026-2030 signée avec la CAF, la CPAM et la Ville. Accès au droit, inclusion numérique, petite enfance, jeunesse, animation, vie sociale, logement, cadre de vie. Renforcer la cohérence des actions menées en direction des habitants.

C'est pour dire qu'il y a les AP CP, certes, mais il y a aussi d'autres engagements qui vont sur plusieurs années parce que c'est vrai que ce n'est pas comme une boîte de conserve qui entre le 31 décembre et le 2 janvier est bonne à jeter, c'est simplement pour dire qu'il y a des engagements annuels en dehors des formalités budgétaires.

C'est un budget stable en volume. Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 49 520 000 €, elles augmentent de 0,58 % et diminuent de 0,35 % en investissement. Nous avons donc un budget en volume qui est contraint dans les limites de l'année d'avant, de 2025. Ce n'est pas un BBZ, comme

on les appelait pendant un certain temps, un budget base zéro, il est revu ligne par ligne et réexaminé d'une manière très ponctuelle.

Les charges à caractère général, 10 686 000 € donc + 0,77 %. Une maîtrise de la masse salariale avec 27 900 000 €, ce qui avait déjà fait l'objet d'un débat, c'est l'explication sur laquelle le Maire s'était largement étendu : comment se fait-il qu'il n'y ait pas d'augmentation du budget de personnel ? Je crois que toutes les réponses avaient été apportées, mais elles pourront être complétées éventuellement. C'est Franck BERNARD qui avait posé la question.

Ce qui est important, c'est le maintien de l'autofinancement avec 1,6 million d'euros et l'amortissement à 2 millions d'euros, donc 3,6 millions d'euros. On essaie de maintenir et on maintient l'épargne de manière à prévoir l'avenir, on ne va pas dire que l'on a brûlé la caisse ou des trucs comme ça. Là on maintient une épargne suffisante qui permet de prévoir l'avenir. C'est aussi la Pompadour que j'avais déjà citée qui disait « après nous le déluge ». Non, là on prend une situation saine pour 2026 avec une épargne normale par rapport à ce qui s'était passé l'année d'avant.

Les dépenses de personnel, j'ai dit les arguments qui avaient été développés en réponse. La dette est de 9 725 213 € au 31 décembre 2015, elle est relativement faible. En 2025, la Ville a remboursé 1 270 000 € de capital et 295 000 € d'intérêts soit 1 564 872 €. Nous n'avons pas beaucoup de remboursement de dettes, mais il faut savoir qu'à l'avenir nous serons amenés dans les années qui vont suivre à emprunter donc il faudra tenir compte aussi des remboursements conséquents. Par exemple, quand on s'apercevra que le remboursement de la dette équivaut au budget de l'Éducation nationale comme pour l'État français, il sera un peu tard pour réagir... [Un téléphone sonne] Excusez-moi.

Monsieur le Maire : C'était Emmanuel MACRON.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Nous avons une dette faible, mais il faut savoir qu'il faut aussi que cette dette faible ne génère pas beaucoup de remboursement. C'est une bonne chose, on a toujours dit dans cette Ville qu'il valait mieux faire des choses en fonctionnement que de rembourser au banquier surtout si ce n'est pas nécessaire.

Donc tout dépendra du pilotage du budget parce qu'on peut voter un budget et s'apercevoir après que l'on est dans le mur. Ce n'est pas du tout le cas aux Ulis depuis de nombreuses années, tout le temps d'ailleurs, on a toujours eu une bonne épargne qui permet de ne pas avoir trop de difficultés et d'être serein dans l'exécution du budget. Encore faut-il qu'il y ait un bon pilote dans l'avion, je crois que nous avons un Maire qui a bien piloté, on le verra lors du compte administratif. Nous présenterons un compte administratif qui sera largement positif ou l'épargne envisagée sera bien respectée.

Monsieur le Maire : Un immense merci, Gilbert, pour la clarté de tes propos et encore une fois la pédagogie dont tu fais preuve à chaque fois que tu présentes le budget. Beaucoup d'émotion pour moi de t'entendre parler pour cette présentation budgétaire comme toujours, mais je cède la parole à ceux qui veulent dire un mot ou avoir des remarques ou des questions. Annick.

Madame Annick LE POUL : Juste quelques mots après le détail que nous a fait Gilbert pour ce dernier budget du mandat. Cinq années que nous venons de vivre, cinq années de turbulences avec un démarrage en 2020, rappelez-vous mes collègues, en pleine crise sanitaire du Covid-19. Ensuite une guerre aux portes de l'Europe, en Ukraine qui quoi que l'on en dise a impacté les décisions européennes, françaises et donc tous les Français. Une situation internationale tendue avec la Russie

bien sûr. Le retour de Trump aux USA, le Moyen-Orient à feu et à sang et dans tant d'autres endroits, on en a dit quelques mots tout à l'heure.

En France, la dissolution de 2022 a mis notre pays dans une instabilité politique là aussi à tous les niveaux. Une succession de Premiers ministres, une valse des ministres sans jeu de mots, des budgets votés dans la douleur sans perspective réelle alors que nous devons faire face à des défis majeurs tant sur le plan climatique que social, d'où des incertitudes dramatiques pour les collectivités locales et des coupes drastiques à coups de milliards.

C'est dans ce paysage que nous avons dû année après année tenir le cap et nos engagements auprès des Ulissiens impactés par tous ces bouleversements en maintenant principalement des services publics municipaux à la hauteur des besoins et des attentes des Ulissiens, même si nous aurions voulu faire plus. Dans cette période un peu particulière, je dirais seulement trois mots. Sur les travaux d'isolation, Gilbert en a touché quelques mots, démarrés dans nos équipements municipaux créés il y a 50 ans que nous devons mettre sur le chemin d'une transition écologique nécessaire à notre ville. Idem pour les réhabilitations de résidences démarrées et en cours, on les voit un peu partout sur la Ville, il y a encore des échafaudages en cours. Enfin l'aboutissement du projet de reconstruction du foyer Adoma dont nous sommes très fiers. Il y aurait d'autres sujets à évoquer, mais surtout tout cela n'a pu se faire que par une farouche volonté et grâce aux agents municipaux mobilisés, tu l'as dit aussi Gilbert, toujours sur le pont et qui font tourner cette Ville au quotidien au service de tous les Ulissiens. C'étaient juste quelques mots que je souhaitais apporter en complément sur ce dernier budget du mandat.

Monsieur le Maire : Merci Annick. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous devons procéder à deux votes.

Le premier vote concerne les AP CP, il faut que l'on approuve, est précisé le montant du programme : est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il a des abstentions ? Trois abstentions. Je vous remercie. Je sou mets aux voix le budget principal dont les grandes lignes ont été déclinées par Gilbert avec brio comme toujours. Merci Gilbert pour l'héritage que toi et d'autres vous nous transmettez. Il convient d'approuver ce budget primitif : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Adopté. Merci Gilbert.

En conclusion de ce vote, je voudrais juste passer le bonjour parce qu'il y en a qui nous regardent, ils m'ont dit de leur passer un bonjour, au capitaine du Barracuda, son bras droit et son premier matelot qui nous regardent avec attention et avaient hâte de découvrir ton show, Gilbert, ce soir.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 29 voix pour et 6 abstentions (Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Franck BERNARD).

Question n° 5

Signature d'une convention avec l'État représenté par le Recteur de l'Académie de Versailles concernant le transfert de propriété de matériel acquis grâce au Fonds d'Innovation Pédagogique

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Je passe la parole maintenant à Monsieur LEVRAY si je ne dis pas de bêtises.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Avant la labellisation de la Cité éducative des Ulis cet été, le fonds d'innovation pédagogique mis en place sur la Ville a permis d'investir dans les projets pédagogiques au plus près des besoins des élèves. La démarche du fonds d'innovation pédagogique s'adressait à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative sous la responsabilité des directeurs et des directrices d'école. Cette démarche a été proposée aux écoles entre 2023 et 2025.

C'est dans ce cadre que l'école élémentaire des Avelines a travaillé sur un projet de classes flexibles pour les classes de CE2 et CM1. Ce projet mis en place dès la rentrée 2024 a permis aux enseignants d'adapter leurs classes aux besoins des élèves. En effet, les élèves arrivant de classes dédoublées depuis le CP ont parfois des difficultés à s'adapter en classe complète. Grâce aux classes flexibles, les enseignants ont pu respecter les besoins spécifiques de chaque élève.

Le projet de l'école a été validé par la Rectrice de l'académie de Versailles, avec un budget alloué de 26 000 €, la Direction académique ayant géré en direct l'achat du mobilier, une convention de transfert de propriété est nécessaire afin d'acter que le matériel scolaire, comme la plupart du matériel présent dans les écoles, est la propriété de la commune.

Je vous demande donc par cette délibération de valider le transfert de propriété en faveur de la Commune des Ulis de ce matériel destiné aux élèves de l'école élémentaire des Avelines.

Monsieur le Maire : Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc aux voix : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 6

Approbation du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2026/2030

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Madame MOHSNI, l'approbation de notre projet éducatif de territoire pour la période qui s'ouvre.

Madame Hajer MOHSNI : Oui, merci, bonsoir à tous. Le Projet Éducatif de Territoire n'est pas un simple document technique, c'est une vision politique forte portée par la Ville des Ulis, celle de considérer que l'éducation d'un enfant ne relève pas d'un seul lieu et d'un seul acteur, mais de toute une communauté. Aux Ulis, nous faisons le choix de sortir d'une vision morcelée de la journée de l'enfant. Un enfant ne vit pas à l'école d'un côté, au périscolaire de l'autre puis les loisirs ou la vie familiale comme des mondes séparés, il vit un seul parcours, continu, fait des rencontres, des repères, d'émotions et des apprentissages. C'est précisément le rôle du PEDT : relier tous les temps de l'enfant, donner de la cohérence à ce parcours et garantir un cadre éducatif partagé, bienveillant et sécurisant. Ce projet repose sur une conviction profonde qui traverse toutes les cultures et toutes les générations et que résume parfaitement un proverbe africain devenu universel « il faut tout un village pour élever un enfant ». Ce proverbe exprime exactement l'ambition du PEDT des Ulis. Le village ce sont les parents, les enseignants, les animateurs, les professionnels de la petite enfance, les associations, les éducateurs, les services municipaux, les partenaires institutionnels. Chacun a un rôle, chacun apporte une pierre à l'édifice éducatif.

Le Projet Éducatif de Territoire 2026-2030 traduit cette philosophie en actes. En lien avec la Cité éducative, la Ville est aussi une Ville engagée amie des enfants avec l'Unicef. Il organise la coéducation, valorise la complémentarité entre les acteurs et reconnaît que l'épanouissement de l'enfant dépend autant des savoirs que du bien-être, du vivre ensemble, de la santé et de la confiance en soi. Dans une Ville jeune comme Les Ulis où plus d'un tiers de la population a moins de 25 ans, ce choix est un choix politique majeur, c'est affirmer que l'enfant et le jeune ne sont pas seulement l'avenir du territoire, mais déjà des citoyens à part entière qui auront besoin d'attention, de repères et de perspectives. Le PEDT est ainsi la traduction complète de notre ambition du bien grandir aux Ulis, il donne un cadre commun, lisible et évolutif qui permet à chaque enfant de trouver sa place, de développer ses talents, de grandir entouré par une communauté éducative unie et engagée. Donc je vous demande ce soir de bien vouloir approuver le Projet Éducatif de Territoire pour la période 2026-2030 tel qu'il est présenté en annexe, d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit acte. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame MOHSNI pour cette présentation enjouée et volontariste. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc aux voix l'approbation du PEDT. Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité, bravo, Madame MOHSNI.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 7

Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026/2030

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Monsieur LEVRAY, vous reprenez la parole sur l'approbation de la Convention Territoriale Globale qui nous lie à la CAF notamment, mais pas que.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Tout à fait. La Ville des Ulis a signé en 2022 une Convention Territoriale Globale appelée CTG avec la CAF pour une durée de quatre ans arrivant à échéance fin 2025. Ce document vise à structurer, coordonner et optimiser les actions menées à destination des familles et des habitants autour de plusieurs champs que je détaillerai après.

L'année 2025 a été consacrée aux travaux de renouvellement de cette convention. Cette démarche est appuyée sur un diagnostic partagé du territoire et une concertation large avec l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et municipaux. Ce processus vise à réaffirmer les objectifs communs, actualiser les priorités et renforcer l'efficacité des réponses apportées aux besoins locaux. Désormais prévu pour une durée de cinq ans de 2026 à 2030, ce nouveau cycle coïncide avec celui du PEDT que l'on vient de voir à l'instant, autre texte cadre validé par l'État, ainsi que le label Cité éducative. Cette articulation vise à garantir une continuité cohérente des politiques éducatives, familiales et sociales au service de l'intérêt général. Par ailleurs, les travaux de refonte de ce nouvel outil contractuel ont été conduits en lien étroit non seulement avec la CAF, mais également avec la caisse primaire d'assurance-maladie.

Comme je le disais, la CTG repose sur huit thématiques définies par la CAF : petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, accès au droit, logement, handicap et animation de la vie sociale. La commune a souhaité ajouter deux thématiques locales spécifiques : le numérique ainsi que les partenariats et leur impact local. Pour chacune d'elles, des objectifs stratégiques et opérationnels ont été définis afin de garantir une mise en œuvre cohérente, mesurable et adaptée aux besoins du territoire.

En ce qui concerne la jeunesse par exemple, la CTG prévoit le développement d'actions autour de la citoyenneté, de l'information, de l'orientation et de l'insertion notamment pour les NEET, c'est-à-dire les jeunes éloignés de l'emploi, des études ou de la formation.

Je vais laisser mes collègues décliner quelques-unes des autres thématiques, à commencer par celle de la parentalité.

Monsieur le Maire : Madame GBAGUIDI, vous avez la parole.

Madame Marthe GBAGUIDI : Dans la CTG, Convention Territoriale Globale, la parentalité est un axe important pour accompagner le développement de l'enfant. De la naissance jusqu'à l'âge adulte les parents jouent un rôle essentiel et primordial dans le développement affectif, éducatif et social de leur enfant. Notre objectif est de soutenir les familles, de les accompagner dans leur rôle de parent, sans jugement, en valorisant leurs compétences, mais aussi en leur apportant des réponses aux difficultés qu'ils pourront rencontrer dans leur quotidien auprès de leur enfant. En leur proposant des espaces d'écoute et de parole, d'échange entre parents, nous pourrions mettre à leur disposition des lieux de ressources et des aides auprès de professionnels de notre collectivité ou d'associations. Nous avons conscience des difficultés que rencontrent les parents pour suivre la scolarité de leur enfant. Pour faciliter les échanges parents enseignants, il est important de renforcer le partenariat avec l'Éducation nationale pour mettre en place un suivi régulier et pas seulement lorsque l'enfant rencontre des difficultés de comportement ou dans ses apprentissages. Le suivi de la scolarité avec l'accès à la communication via des outils numériques reste difficile voire impossible pour certains parents. Il sera nécessaire de les accompagner pour leur faciliter l'utilisation des outils et le suivi de leur enfant. Les situations de fragilité rencontrées par certains parents dans leur relation avec leur enfant peuvent être à l'origine de difficultés. Les parents ont besoin d'aide afin de bien comprendre leur enfant. Ainsi, le développement d'ateliers sur les compétences psychosociales leur permettra d'aborder ces difficultés plus sereinement. Les groupes de parole entre parents, les cafés des parents, lieux ouverts de discussion permettent de les rassurer et de les conforter dans leur rôle de parents sans les stigmatiser. Pour un bon épanouissement des enfants et leur permettre de bien grandir dans des conditions favorables, il est nécessaire d'accompagner les familles, de renforcer les liens parents enfants, d'apporter aux parents des aides et des outils pratiques qui pourront favoriser une meilleure compréhension de leur rôle de parents. Merci.

Monsieur le Maire : On enchaîne ? Je soumetts aux voix la CT ? Ma chère Olfa.

Madame Olfa ZRIDATE : Bonsoir à tous. Quand on parle de la CTG, on parle aussi du logement car les conditions d'habitat influencent directement la vie des familles et l'accès au droit. Aux Ulis, la question du logement est un enjeu très important pour les habitants. Notre Ville compte beaucoup de logements collectifs et un fort pourcentage de logements sociaux, cela permet à de nombreuses familles d'être logées. Nous faisons aussi face à des besoins spécifiques, des jeunes qui cherchent leur première habitation, des familles monoparentales en difficulté, des habitants qui rencontrent des problèmes liés à la précarité ou la qualité du logement. Dans le cadre de la CTG, notre objectif

est d'améliorer l'accès au logement et d'accompagner les habitants dans leur démarche. Cela passe par un soutien renforcé pour les demandes de logement social, par la lutte contre les situations d'insalubrité, par la prévention des expulsions et par un travail étroit avec les bailleurs sociaux présents aux Ulis. Nous voulons également aider les familles à mieux connaître leurs droits et les dispositifs existants afin qu'elles puissent accéder à un logement digne, stable et adapté à leur situation. À travers ces actions, l'objectif est clair : améliorer la qualité de vie aux Ulis, renforcer la solidarité et permettre à chacun de vivre dans de bonnes conditions. Merci pour votre écoute.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ZRIDATE. Monsieur N'GAIDE.

Monsieur Soulé N'GAIDE : C'est à moi. Pour l'accès au droit, trois choses. D'abord favoriser le recours au droit et accompagner les populations vers l'autonomie. Ensuite, sensibiliser les publics éloignés avec des actions et des formations portées par les différents partenaires. Troisièmement, garantir le suivi des parcours et la qualité des orientations avec une attention particulière concernant les situations de non-recours.

Monsieur le Maire : Madame BOUSSAMBA.

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA : Bonsoir. L'enfance et la jeunesse sont des thématiques importantes de la Convention Territoriale Globale. Beaucoup de familles de notre territoire ayant des ressources faibles et vivant surtout dans les quartiers situés en Politique de la Ville sont éloignés des dispositifs mis en place pour accompagner les enfants et les jeunes et réduire ainsi les inégalités sociales. Afin de permettre à nos enfants et nos jeunes de bien grandir, de se développer, de s'épanouir et de préparer leurs projets d'avenir dans de bonnes conditions, il est important d'améliorer leur accueil sur les temps péri et extrascolaires afin de leur permettre de bénéficier d'activités de loisirs, culturelles ou sportives, de faciliter ainsi aussi leurs apprentissages scolaires. Nos animateurs coordonnent leur travail, ont des projets transversaux afin de permettre aux enfants et aux jeunes qui fréquentent ces accueils d'avoir des activités leur permettant de s'ouvrir sur le monde, de s'exprimer sur leur place dans notre ville et dans la société.

Mais beaucoup d'enfants et de jeunes ne fréquentent pas ces accueils, ils ne peuvent donc pas bénéficier de ces différents dispositifs, ils restent loin des activités culturelles et sportives dont ils ont pourtant besoin pour leur épanouissement personnel et affectif. Il est important d'aller vers ces jeunes, de travailler au plus près avec les familles, de cibler leurs besoins et de pouvoir ainsi leur proposer des activités répondant plus concrètement à ces besoins. Des aides financières existent pourtant pour aider à la pratique sportive, mais sont souvent ignorées des familles. Des enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap fréquentent aussi nos écoles et nos accueils de loisirs, et nous devons favoriser leur inclusion en mettant en place des dispositifs pour bien les accueillir et favoriser leur accessibilité.

Le handicap est aussi une des thématiques retenues dans la Convention Territoriale Globale. Les personnes en situation de handicap, leurs familles souvent démunies et en grande difficulté, les aidants, ont besoin d'être informés et accompagnés dans leurs démarches et dans la connaissance de leurs droits. Le pôle inclusif de notre collectivité travaille au plus près avec des associations, des habitants et des personnes en situation de handicap vivant dans notre Ville afin de rendre nos espaces publics plus accessibles et faciliter l'inclusion des personnes handicapées, leur permettre de fréquenter les différents lieux culturels de la Ville et avoir ainsi une vraie vie sociale. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Madame MOHSNI, c'est cela ?

Madame Hajer MOHSNI : Oui, je vous remercie. Je vais conclure en vous disant que la CTG, la Convention Territoriale Globale est avant tout le résumé politique du projet de la Ville des Ulis pour ses habitants. C'est une vision d'ensemble, une histoire que la Ville raconte à ses partenaires, en particulier à la CAF, pour expliquer qui nous sommes, d'où nous partons et où nous voulons aller pour les familles ulissiennes. À travers la CTG, la Ville des Ulis affirme une chose simple : les familles ne vivent pas leurs difficultés ou leurs besoins par cases séparées. La petite enfance, la parentalité, la jeunesse, la santé, l'accès au droit ou le logement sont des sujets profondément liés. La CTG permet justement de les penser ensemble. Cette convention est le cadre qui permet de coordonner toutes les politiques sociales, éducatives et familiales de la Ville pour éviter les actions isolées et construire des parcours clairs et lisibles pour les habitants. La CTG, la Convention Territoriale Globale 2026-2030 est le fruit d'un travail approfondi de diagnostic et de concertation. Elle traduit les réalités des territoires des Ulis, ses forces, ses fragilités, mais aussi ses ambitions. Elle raconte l'histoire d'une ville jeune, solidaire, engagée pour le bien grandir et attentive au parcours de vie de ses habitants, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Cette CTG revêt également un caractère exceptionnel par la qualité de ses partenaires.

La Ville des Ulis est la seule commune du département à porter une Convention Territoriale Globale construite en partenariat étroit avec la CAF et surtout la CPAM, la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé. Ce choix traduit une volonté forte : agir de manière coordonnée sur les enjeux éducatifs, sociaux et de santé au plus près des besoins des habitants. Concrètement, cela permet de mieux articuler prévention, accompagnement social, santé et soutien à la parentalité en offrant des réponses plus efficaces, plus humaines. La CTG n'est donc pas un document technique de plus, c'est un engagement politique fort, une feuille de route partagée qui donne la cohérence à l'action municipale et renforce la confiance entre la Ville et ses partenaires institutionnels et les Ulissiennes et les Ulisiens.

En approuvant cette CTG, le Conseil municipal réaffirme une ambition claire : construire une Ville qui accompagne ses habitants à chaque étape de la vie avec des politiques publiques lisibles, coordonnées et adaptées aux réalités du territoire.

Je vous demande donc ce soir d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet acte.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup à tous. Effectivement c'est très innovant, je ne vais pas en rajouter. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Je sou mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Un grand merci à tous les acteurs et notamment les services publics municipaux, Madame COMBAUD, qui ont particulièrement travaillé, ils travaillent sur tout d'ailleurs, avec beaucoup d'énergie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 8

Renouvellement de la convention de partenariat 2026 avec Cultures du Coeur Essonne

Rapporteur : Soulé N'GAIDE

Monsieur le Maire : J'ai une demande spécifique pour faire passer le point 14, si cela vous va, avant le point 8, afin de pouvoir permettre à Monsieur N'GAIDE de pouvoir nous quitter de façon anticipée.

Monsieur Soulé N'GAIDE : Merci...

Monsieur le Maire : Chers élus représentants de l'école du Parc, taisez-vous et laissez Monsieur N'GAIDE présenter sa délibération.

Monsieur Soulé N'GAIDE : Bonsoir. Renouvellement de notre partenariat avec l'association Cultures du Cœur Essonne pour l'année 2026. C'est une délibération qui touche au cœur de notre engagement pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Ce partenariat est essentiel parce que la culture n'est pas un privilège, mais un droit. Un droit fondamental reconnu par la loi qui permet à chacun, quel que soit son parcours, ses ressources ou son quartier d'accéder à l'épanouissement, la dignité et au lien social. C'est pour répondre à cette exigence que notre municipalité s'engage depuis plusieurs années aux côtés de Cultures du Cœur Essonne, une association reconnue pour son action sur le terrain qui offre un accès gratuit à la culture aux personnes les plus éloignées de ces droits culturels. Sur notre commune, ce sont en majorité des mères de famille et leurs enfants qui utilisent le plus, ce qui rend ce partenariat encore plus essentiel. Ces publics sont orientés par nos travailleurs sociaux et nos agents municipaux selon des critères équitables et transparents. Je vous renvoie à la délibération pour les modalités.

Vous l'aurez compris, ce partenariat avec Cultures du Cœur Essonne c'est bien plus que des places de spectacle. C'est aussi un outil de citoyenneté parce que l'accès à la culture, c'est comme nous l'avons rappelé plus haut un droit. Édouard HERRIOT disait que la culture c'est ce qui reste quand on a tout oublié et cette situation résume à elle seule l'enjeu de cette délibération.

En renouvelant cette convention, les élus de la Ville réaffirment une priorité que mes collègues Servane, Emmanuelle et Agnès déléguées à la Culture portent avec passion au quotidien, faire de la culture un droit accessible à tous sans exception. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur N'GAIDE. Des questions, des observations, des remarques, des critiques, des encouragements, des mots doux ? OK, je sou mets aux voix. Il s'agit de nous autoriser et de dire que les crédits sont inscrits. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n°9

Convention d'objectifs et de financement pour les EAJE de la Ville des Ulis sur la période 2026-2030

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Nous repassons au point 8 d'avec la convention d'objectifs et de financement pour les EAJE de la Ville des Ulis. Madame MOHSNI, vous reprenez la parole.

Je note que le pouvoir de Monsieur N'GAIDE, s'accompagne d'un pouvoir remis à Madame LE POUL en main propre, sa voisine de gauche, sans jeu de mots.

Madame Hajer MOHSNI : Merci, Monsieur le Maire. À travers les établissements d'accueil du jeune enfant, la Ville des Ulis affirme une ambition politique claire : offrir à chaque enfant un accueil de

qualité bienveillant et sécurisant tout en reconnaissant pleinement la place du parent et le professionnalisme des équipes. L'accueil en crèche constitue souvent la première expérience collective de l'enfant en dehors du cadre familial. C'est un moment déterminant dans son développement, son éveil et sa sociabilisation, sa construction affective. La Ville des Ulis a fait le choix d'y porter une attention particulière en veillant au respect du rythme de l'enfant, à la qualité des interactions et un cadre éducatif stable et rassurant. À travers la mise à jour du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement, la Ville donne du sens à l'action publique. Ces documents ne sont pas de simples obligations réglementaires, ils traduisent une vision éducative partagée fondée sur le bien-être de l'enfant, la qualité de l'accueil et la transparence vis-à-vis des familles. Pour les parents, ce cadre est un repère essentiel, il garantit une égalité de traitement, une information claire et un accueil respectueux de leur rôle de premier éducateur. Il permet aussi d'instaurer une relation de confiance durable entre les familles et les équipes. Pour les professionnels de la petite enfance, ce projet d'établissement commun et ce règlement harmonisé favorisent leur engagement et leur expertise. Il sécurise les pratiques, renforce la cohérence entre les structures et soutient une démarche de professionnalisation continue.

La Ville des Ulis a également fait le choix de favoriser de nombreux échanges de pratiques entre les équipes de crèches municipales, mais aussi avec les assistants et assistantes maternels indépendants du territoire. Ces temps de travail partagés permettent de construire une culture commune de la petite enfance centrée sur le besoin de l'enfant et d'assurer une continuité éducative entre les différents modes d'accueil. Ce travail collectif envoie un message fort aux familles : quel que soit le lieu d'accueil, l'enfant reste au centre et l'ensemble des professionnels agissent avec les mêmes valeurs de bienveillance, d'exigence et de respect. En adoptant cette délibération, le Conseil municipal réaffirme une conviction profonde : l'accueil du jeune enfant est une responsabilité collective qui nécessite des règles justes, des professionnels reconnus et des parents pleinement associés. À travers les établissements d'accueil du jeune enfant, la Ville des Ulis confirme ainsi son engagement en faveur de bien grandir dès les premières années de la vie en construisant un service public de la petite enfance humain, cohérent et exigeant. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Hajer. Nous devons juste approuver. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Je n'en vois pas, je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée évidemment à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 10

Renouvellement d'agrément du Relais Petite Enfance des Amonts pour la période 2026-2030

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Madame MOHSNI toujours, sur l'agrément du RPE des Amonts.

Madame Hajer MOHSNI : Oui, à travers le Relais Petite Enfance, le RPE, la Ville des Ulis continue à affirmer un choix politique clair : placer l'enfant au centre, reconnaître pleinement le rôle du parent et valoriser le professionnalisme des assistantes maternelles indépendantes tout en construisant une

cohérence globale avec les structures d'accueil collectives, notamment les crèches municipales. Le Relais Petite Enfance est la porte d'entrée de la Ville pour l'accueil individuel. C'est par le Relais Petite Enfance que les parents sont accueillis, informés, orientés et accompagnés lorsqu'ils s'interrogent sur un mode de garde chez une assistante maternelle. La Ville joue ici un rôle essentiel de proximité, d'écoute et de sécurisation du parcours des familles.

Pour l'enfant, l'accueil chez une assistante maternelle, le RPE garantit indirectement la qualité de l'accueil en soutenant le professionnalisme des assistantes maternelles indépendantes, en favorisant la formation, les échanges de pratiques et la montée en compétences. La Ville agit concrètement sur le bien-être, l'éveil et le développement de l'enfant dès ses premières années. L'enfant reste le point central autour duquel tout s'organise. Pour les assistants et assistantes maternelles indépendants le Relais Petite Enfance est un espace structurant de reconnaissance et de professionnalisme. Il permet de rompre l'isolement, de partager les pratiques et de mieux comprendre le cadre réglementaire et ainsi de s'inscrire pleinement dans une dynamique collective portée par la Ville. La Ville affirme ainsi que leur rôle est essentiel est pleinement intégré à la politique petite enfance. Parallèlement, l'accueil en crèche relève d'un autre parcours directement porté par les structures municipales. Pour autant la Ville des Ulis a fait le choix de ne pas cloisonner les pratiques. De nombreux échanges de pratiques ont été mis en place entre les professionnels de crèches et les assistantes maternelles indépendantes afin de construire une culture commune de la petite enfance. Ces échanges permettent de partager des approches éducatives, d'harmoniser les pratiques autour des besoins de l'enfant, de renforcer la continuité éducative et de mieux accompagner les transitions importantes de la vie de l'enfant, notamment le passage vers l'accueil collectif ou l'entrée à l'école.

Ce travail collectif envoie un message fort aux familles Ulissiennes : quel que soit le mode d'accueil, individuel ou collectif, tous les professionnels gravitent autour de l'enfant et travaillent dans le même sens. Il n'y a pas d'opposition entre les crèches et les assistantes maternelles, mais une complémentarité assumée, organisée et soutenue par la Ville. En mettant en lien le parent, l'enfant et les assistantes maternelles indépendantes et les crèches, chacun dans son rôle, dans son cadre, la Ville des Ulis affirme une politique petite enfance fondée sur la cohérence, la reconnaissance des professionnels et le soutien aux familles. Cette approche incarne une conviction forte, partagée par l'ensemble des politiques éducatives de la Ville des Ulis. Il faut tout un village pour éduquer un enfant et aux Ulis, ce village est structuré, engagé et pleinement mobilisé autour du bien grandir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. C'est la même chose, il s'agit de renouveler l'agrément. Nous devons juste m'autoriser à représenter la Ville pour présenter ce projet à la CAF. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 11

Projet d'établissement et règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : On finit, on aurait peut-être dû tout faire en même temps, c'est le projet d'établissement et de règlement de fonctionnement des EAJE, Hajer.

Madame Hajer MOHSNI : Excusez-moi une petite seconde.

Monsieur le Maire : Pas de souci. Pour les gens qui sont derrière l'écran, vous ne pouvez pas entendre les remarques avisées de Madame COULIBALY qui a toujours le mot juste au bon endroit. Quelle sagesse.

Madame Hajer MOHSNI : Le projet d'établissement jusqu'alors en vigueur dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipaux constituait un document interne propre à chaque structure. La nouvelle réglementation encadrant le contenu du projet d'établissement renforce désormais les obligations d'information à destination des familles et impose un cadre commun plus structuré. Compte tenu du travail transversal mené entre l'ensemble des EAJE de la Ville, cette mise à jour a conduit à l'élaboration d'un projet d'établissement unique, applicable à toutes les structures. Ce document, élaboré en référence à la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant, traduit les orientations de la politique Petite Enfance de la Commune, notamment :

- L'adaptation aux besoins diversifiés des familles ;
- La garantie d'un accueil de qualité, respectueux du bien-être et des rythmes de l'enfant ;
- La participation et le soutien à la parentalité ;
- Le renforcement du lien social par la coopération avec les acteurs locaux.

Le projet d'établissement comprend quatre volets : le projet d'accueil, le projet éducatif, le projet social et développement durable, et le projet d'évaluation de la qualité d'accueil.

La réglementation impose également une actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE. Le règlement adopté en 2020 a été scindé en deux documents afin d'en améliorer la lisibilité :

- Un règlement d'attribution des places, détaillant la procédure de demande d'accueil ;
- Un règlement de fonctionnement des multi-accueils, destiné aux familles bénéficiaires d'une place.

En conséquence, la révision du règlement d'attribution des places en EAJE intègre les évolutions suivantes :

- La prise en compte du développement de la demande dématérialisée ;
- La formalisation de l'entretien avec un chargé d'accueil des familles ;
- Une structuration de deux temps d'échange dédiés aux mises à jour des demandes d'accueil ;
- Une simplification et actualisation des justificatifs à fournir ;
- L'ajout du Relais Petite Enfance de Courdimanche comme structure ressource pour accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil alternatif.

La mise à jour du règlement de fonctionnement des multi-accueils porte sur l'identification des différents types d'EAJE, le protocole santé soins, le taux d'encadrement, l'accueil en surnombre, les locaux, les aménagements et la sécurisation, et l'affichage et l'information aux familles. Je vous demande donc ce soir de bien vouloir...

Monsieur le Maire : Je vais le faire. Comme l'a annoncé en préambule Hajer, je soumetts aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci, Madame MOHSNI.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 12

Dispositif de l'Info Jeunes "BONUS PROJET JEUNES" 2026

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Je repasse la parole à Monsieur LEVRAY pour plusieurs Bonus.

Monsieur Guénaël LEVRAY : C'est ça, c'est ma soirée. Dans le cadre de sa politique en direction des jeunes, la Ville des Ulis souhaite poursuivre et développer la mise en place d'un dispositif d'aide aux projets, à travers un accompagnement méthodologique et financier. Cette aide peut concerner les frais de scolarité, les voyages en France comme à l'étranger, la mobilité, le logement et la santé. En 2025, pour un total de 13 720 €, ce dispositif a permis à 33 jeunes, âgés de 15 à 25 ans, de bénéficier d'une aide financière entre 250 et 1 000 € pour les projets suivants :

- 10 Formations BAFA perfectionnement ;
- 16 Formations à la conduite ;
- 1 vélo + 1 téléphone portable ;
- 1 voyage humanitaire ;
- 3 jeunes en étude et formation ;
- 2 Bonus Post Bac basculé sur Bonus Projet Jeunes.

En 2026, la Ville des Ulis entend poursuivre et étendre ce dispositif, en direction des 15-25 ans justifiant d'une habitation principale aux Ulis depuis trois mois au moins, en augmentant l'enveloppe totale allouée de l'aide proposée à hauteur de 15 000 €.

Pour prétendre à ce dispositif, le candidat devra répondre aux critères suivants :

- Justifier d'une habitation principale aux Ulis depuis trois mois au moins, au moment de sa demande ;
- Être âgé de 15 à 25 ans ;
- Soumettre son projet par la rédaction d'un dossier et d'une présentation orale en entretien ;
- Effectuer une contrepartie bénévole de 10 à 30 heures (selon le projet) sur la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir accepter le renouvellement pour l'année 2026 du dispositif Bonus projet jeunes au bénéfice des jeunes Ulissiens âgés de 15 à 25 ans dans les conditions définies précédemment.

Monsieur le Maire : Très bien. Des questions ou des observations ? Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 13

Dispositif de l'Info Jeunes "BONUS POST BAC" 2026

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Vous gardez la parole, Monsieur LEVRAY ?

Monsieur Guénaël LEVRAY : Oui, on enchaîne. Comme chaque année, la Commune octroie un "Bonus Post Bac" aux jeunes Ulissiennes et Ulissiens bacheliers s'inscrivant pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ou de formation.

En 2025, 105 jeunes bacheliers ont bénéficié de ce dispositif. Souhaitant donner à tous les jeunes Ulissiennes/Ulissiens, les mêmes chances de promotion sociale, et compte tenu des difficultés économiques actuelles, il est proposé de renouveler ce soutien financier à hauteur de 12 000 €.

Pour prétendre à ce dispositif, le candidat devra répondre aux critères suivants :

- Justifier d'une habitation principale aux Ulis depuis trois mois au moins, au moment de la demande ;
- L'attestation de réussite à l'examen « baccalauréat » 2026 ;
- Avoir un certificat de scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur ou d'une inscription à une formation pour l'année scolaire 2026-2027.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'une bonification financière "Bonus Post Bac", de 100 euros, à chaque Ulissienne et Ulissien bachelier pour la rentrée 2026.

Monsieur le Maire : Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 14

Dispositif de l'Info Jeunes "JOBS VACANCES" 2026

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Jobs Vacances.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Une dernière. Depuis plusieurs années, la Ville propose des "Jobs vacances" aux jeunes Ulissiens justifiant d'une habitation principale aux Ulis depuis trois mois au moins, au moment de la demande. Il s'agit de faire bénéficier d'une première expérience professionnelle à 50 jeunes, âgés de 16 à 17 ans, sur la base d'un contrat de vacation d'une semaine de 35 heures.

En 2025, 50 jeunes Ulissiens ont pu ainsi travailler une semaine dans les services municipaux. Recrutés à l'issue d'un entretien d'embauche pour la période des vacances de printemps, d'été et d'automne, ils ont également été informés des codes du monde du travail, lors d'un atelier traitant des questions de justice et de laïcité.

De nouveau, au cours de l'année 2026, les services municipaux seront mobilisés, en proposant la mise en œuvre de la poursuite de ce dispositif en direction des 16-17 ans. Le recrutement aura lieu du 21 février au 13 mai 2026, après recueil des besoins auprès des services municipaux et de la constitution d'un dossier de candidature par les jeunes Ulissiens intéressés. Chaque service concerné aura établi une fiche de poste correspondant à la durée de l'emploi proposé, puis L'Info Jeunes organisera le recrutement des jeunes sous la forme d'un entretien d'embauche scoré.

Sur site, chaque jeune sera accueilli, suivi et encadré par un tuteur référent désigné par le service impliqué. Les intéressés percevront une rémunération horaire égale au SMIC, majorée de 10 % pour paiement des congés payés. En conséquence, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement du Dispositif "Jobs vacances" pour l'année 2026 au bénéfice de 50 jeunes âgés de 16-17 ans.

Monsieur le Maire : Des questions ou des observations ? Bien. Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 15

Convention d'objectifs 2026 avec l'Association pour Vivre l'AutoGestion (AVAG)

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : Le show COULIBALY peut donc commencer avec les conventions d'objectifs.

Madame Hawa COULIBALY : Chers collègues, dont Madame MOHSNI bien sûr, Monsieur le Maire, les délibérations qui vous sont soumises ce soir concernent les conventions d'objectifs avec six associations aux champs d'action différents. Pour autant, elles sont complémentaires et ont un point commun : elles participent pleinement à la vie de la cité de notre Ville. Ces conventions d'objectifs ne sont pas juste des outils administratifs. Nous faisons le choix des conventions qui donnent de la visibilité aux associations, elles sécurisent leur travail au quotidien et posent un cadre clair avec des objectifs partagés, de la transparence et un usage de l'argent public qui a du sens au service de l'intérêt général.

À travers ces conventions avec les associations que je vais citer, l'AVAG, l'Éveil musical ulissien - je place un petit clin d'œil à Madame KELLER présente dans la salle...

Monsieur le Maire : Elle a ramené un instrument, je crois, pour jouer en fin de séance.

Madame Hawa COULIBALY : ... le Club Léo Lagrange, APEX*Ulis, APOGE et l'association NAZARIO, nous confirmons la volonté de soutenir les associations, mais aussi leurs bénévoles sans qui rien ne serait possible. Elles reflètent le travail étroit avec ces associations, le partenariat avec la Ville avec un suivi et surtout une reconnaissance du rôle de ces associations dans la cohésion sociale, l'accès à la culture, l'éducation populaire et la solidarité. Un soutien structuré qui s'est renforcé, toujours dans le but d'accompagner au mieux les associations et leur action sur le terrain. Ces délibérations traduisent donc une volonté simple : continuer à faire confiance aux associations, reconnaître leur expertise de terrain et leur donner les moyens d'agir. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire et Madame MOHSNI, je vous propose ce soir d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces six conventions d'objectifs pour l'année 2026.

Monsieur le Maire : Merci, Madame COULIBALY. Question légitime, où est votre pull de Noël ?

Madame Hawa COULIBALY : J'ai choisi les sequins, j'ai voulu briller.

Monsieur le Maire : Je vous ai vue, il était très beau le pull que vous aviez. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur toutes les conventions d'objectifs qui ont été citées ce soir par

Madame COULIBALY, sachant qu'il y en a d'autres qui passent derrière ? Pas d'objection à ce que l'on vote pour chacune de ces associations en tir groupé ? Monsieur GÉRARD.

Monsieur Nicolas GÉRARD : Juste la petite remarque habituelle disant que les membres des bureaux ne prennent pas part évidemment au vote.

Monsieur le Maire : C'est noté et c'est noté pour l'ensemble des membres du Conseil municipal, merci de le prendre en compte. Cela concerne plusieurs élus membres de l'AVAG, de l'EMU, d'APOGE, de Léo Lagrange, de l'APEX et de l'association NAZARIO.

Des votes contre pour les différentes conventions citées ce soir ? Non je me doute bien. Des abstentions non plus ? Adoptées à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 16

Convention d'objectifs pour l'année 2026 avec l'Éveil Musical des Ulis

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 17

Convention d'objectifs pour 2026 avec le Club Léo Lagrange

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 18

Convention d'objectifs pour l'année 2026 avec l'APEX*Ulis

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 19

Convention d'objectifs pour 2026 avec l'Association Pour la Gestion de la Maison des Associations (APOGE)

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 20

Convention d'objectifs pour 2026 avec l'association NAZARIO

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 21

Signature d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention pour l'année 2026 avec l'association Chats Ulissiens

Rapporteur : Etienne CHARRON

Monsieur le Maire : On continue avec les conventions d'objectifs et cette fois-ci, la parole est à Monsieur CHARRON.

Monsieur Etienne CHARRON : Nicolas GERARD ne pourra pas voter cette convention. Dans le cadre de la politique municipale en faveur du bien-être animal et de la biodiversité urbaine, et de l'amélioration du cadre de vie des Ulissiens, cette délibération concerne le renouvellement de la convention d'objectifs et donc l'attribution d'une subvention pour 2026 à l'association Chats Ulissiens. Cette association agit depuis plusieurs années sur la gestion responsable des chats libres à travers des actions de stérilisation, de soin, d'identification et de sensibilisation en partenariat étroit avec la Ville et dans le respect du cadre légal. Son action permet à la fois de protéger les animaux et réguler durablement les populations félines, de limiter les nuisances grâce à l'engagement de nombreux bénévoles. Il est proposé pour 2026 d'attribuer une subvention de 3 500 € et de renouveler la convention d'objectifs pour un an. La Ville maintient par ailleurs son soutien matériel via la mise à disposition de deux locaux, un nouveau local vers les Hautes Plaines si je me souviens bien et un aux serres municipales.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et d'approuver l'attribution de cette subvention. Les crédits sont inscrits au budget 2026.

Monsieur le Maire : Petite erreur, le local se trouve sous la passerelle de la Lune, plus du côté des Hautes Bergères que des Hautes Plaines, faute Monsieur CHARRON.

J'en profite pour rappeler à tous les amateurs d'art que l'association Patch'Passion a fait le vernissage de son exposition qui s'appelle « milleCHATbord », un jeu de mots que n'aurait jamais renié Monsieur Wilfried. Je vous invite à la redécouvrir à la Maison pour Tous de Courdimanche.

Des questions ou des observations ? On note que Monsieur GERARD ne prendra pas part au vote comme tous les membres de cette association présents dans cette instance.

Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 22

Convention de subvention de fonctionnement avec le Club Omnisports des ULIS pour l'année 2026

Rapporteur : Koko MENSAH

Monsieur le Maire : Monsieur MENSAH, pour la subvention de fonctionnement avec le COU.

Monsieur Koko MENSAH : Bonsoir, ce soir je vous présente la convention de subvention de fonctionnement avec le Club omnisports des Ulis et l'adhésion à la maison sport santé. Comme vous le savez, le Club omnisports des Ulis est une association loi 1901 avec 4 300 adhérents et 27 sections. Les objectifs principaux de l'association sont :

- encourager la pratique sportive pour un grand nombre d'Ulis tient élu les siennes en s'appuyant sur les 27 sections ;
- améliorer le niveau de pratique et augmenter le nombre d'adhérents dans les catégories jeunes ;
- animer le territoire par la fête du sport, le forum des associations et les manifestations sportives ;
- favoriser l'insertion par le sport en poursuivant sa politique tarifaire en s'appuyant sur les dispositifs d'aide à la pratique du sport.

Face aux échéances et défis à venir, le COU a un rôle déterminant à jouer, étant un maillon essentiel de notre chaîne de solidarité. La subvention pour la commune est de 238 000 € plus 2 502 € pour l'adhésion à la maison sport santé, soit au total 240 502 €.

Considérant que le projet sportif du COU s'inscrit dans les orientations de la politique sportive de la commune en termes de citoyenneté et de fair-play,

Considérant que la commune par son soutien financier réaffirme l'engagement continu dans les différentes disciplines sportives représentées au COU,

Pour ces raisons je vous demande d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention correspondante avec le Club omnisports des Ulis.

Monsieur le Maire : Devant tant d'arguments, Koko, je soumetts aux voix cette délibération. Comme d'habitude, les membres du Club omnisports des Ulis ne prennent pas part au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 23

Avenant à la convention de partenariat pour une réduction des déchets au parc urbain - Centre Commercial Ulis 2

Rapporteur : Loutfi OULALIT

Monsieur le Maire : Il reste deux points à l'ordre du jour, c'est notre Clark Kent local qui va les assurer. Cela vous va très bien les lunettes, Monsieur OULALIT.

Monsieur Loutfi OULALIT : Merci. La Ville des Ulis s'est engagée dans une démarche visant à améliorer la propreté, le cadre de vie et la qualité de l'espace public. Le Parc urbain, situé à proximité immédiate du Centre Commercial Ulis 2 est un lieu très fréquenté par les habitants. Lors des périodes de forte affluence, notamment lors des beaux jours, la présence de déchets liés à la restauration rapide peut nuire à la propreté et à l'image de cet espace. Un partenariat mis en place en 2025 entre la Ville, l'union des syndicats du centre Commercial Ulis 2 et les enseignes de restauration rapide a permis de mener des actions de prévention, de sensibilisation et de responsabilisation des usagers. Ce partenariat vise notamment à compléter les actions de propreté menées par la commune, à renforcer le nettoyage du parc urbain particulièrement fréquenté lors des beaux jours et à impliquer davantage le centre commercial dans la préservation de cet espace public.

Compte tenu du lien direct entre la fréquentation du centre commercial et l'usage intensif du parc adjacent, au regard des résultats positifs obtenus, il est proposé de renouveler ce partenariat pour l'année 2026 par un avenant à la convention existante afin de poursuivre les actions engagées.

Je demande au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de ce contrat et de voter favorablement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Superman. Puisque l'on parle du centre commercial, vous n'oubliez pas que le multiplexe a ouvert mercredi soir, hier matin, pardon. Monsieur BOURRADA, vous l'avez testé et c'était plutôt pas mal.

Des questions ou des observations sur cette convention ? Il n'y en a pas forcément. Du coup je soumetts aux voix. On est satisfait de voir qu'ils s'investissent, après les résultats ne sont pas probants.

Un petit coucou à Madame HERBLOT qui comme d'autres habitants d'ailleurs donnent beaucoup de leur temps pour rendre notre Ville plus propre et qui parfois sur leur temps libre vont nettoyer notamment les parcs de la Ville. Je peux vous dire que je suis toujours surpris de leur dévouement pour cette noble mission. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 24

Approbation de la liste des ouvertures dominicales pour les commerces au titre de l'année 2026

Rapporteur : Loutfi OULALIT

Monsieur le Maire : Monsieur OULALIT, dernière délibération traditionnelle en fin d'année. Ce n'est pas forcément ce qui nous plaît le plus, mais allez-y.

Monsieur Loutfi OULALIT : La Ville des Ulis doit chaque année définir les dimanches au cours desquels les commerces peuvent être autorisés à ouvrir. Cette démarche permet de répondre aux besoins des habitants, de soutenir l'activité économique locale et d'assurer une organisation claire et encadrée des ouvertures dominicales. Pour l'année 2026, une liste de dimanche a été établie en tenant compte des périodes de forte activité commerciale, des habitudes de consommation et des spécificités des différents secteurs concernés : l'alimentaire, le centre commercial, les concessions automobiles. Cette liste a été élaborée dans le respect du cadre légal en vigueur et après échanges

avec les partenaires concernés. Elle permet d'assurer un équilibre entre le dynamisme commercial du territoire et le respect des règles applicables au travail dominical.

Avant de conclure, la Commune a demandé l'avis de la communauté d'agglomération Paris Saclay. Aujourd'hui elle a rendu un avis favorable et il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur cette liste afin de permettre sa mise en œuvre par arrêté municipal. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, excusez-moi j'étais en pleine discussion avec Gilbert.

Monsieur Loufi OULALIT : Je n'ai pas parlé pour rien quand même ?

Monsieur le Maire : Ah non, de toute façon on connaît cette délibération et je peux même te dire qu'il y aura des remarques ou des questions qui viennent de ma droite, sans mauvais jeu de mots. C'est cadeau. Honneur à Chabane, puisque j'ai dit droite, ça ne peut être que Chabane.

Monsieur Chabane CHALAL : Je m'abstiendrai de voter cette délibération numéro 24. C'est une abstention complètement assumée, je me positionne clairement pour le maintien et l'amélioration des acquis sociaux, notamment la réduction du temps du travail et le respect du repos hebdomadaire. Le dimanche n'est pas un jour comme les autres, c'est un temps pour soi, pour sa famille, pour ses proches, un temps pour vivre pleinement et pas seulement pour travailler toujours plus. Dans le même temps, les richesses n'ont cessé d'augmenter dans notre société, mais leur répartition reste profondément inéquitable. Une minorité en profite tandis que la majorité s'appauvrit. Quelques chiffres pour rappeler un peu la situation. Aujourd'hui, un record, 15,4 % de la population française, soit près de 10 millions de personnes, vivent sous le seuil de pauvreté et l'inflation de ces dernières années n'a fait qu'aggraver la situation. Je milite pour que les Françaises et les Français ne soient pas contraints de travailler le dimanche pour compenser des salaires insuffisants, mais qu'ils puissent au contraire vivre dignement de leur travail grâce à des revenus revalorisés et profiter de leur vie sans s'épuiser au travail. Je note enfin que la majorité aux municipales a fait le choix de limiter ces ouvertures à 5 dimanches alors même que la loi en autorise jusqu'à 12 et je me félicite pleinement de ce choix. Merci.

Monsieur le Maire : Je suis interpellé de temps en temps par les commerces du centre commercial qui veulent que l'on ouvre plus. Je leur dis d'aller voir Annick. Madame LE POUL.

Madame Annick LE POUL : Pas mieux.

Monsieur le Maire : Ça ne va pas du tout. Les amis je partage votre avis, je sais que nous sommes sollicités souvent pour avoir plus de dimanches. Madame BOURNEUF.

Madame Emmanuelle BOURNEUF : C'est juste pour dire le mot que dit d'habitude Monsieur CHARRON : le dimanche si vous cherchez à manger, il y a le marché forain qui propose quand même un panel assez extra de denrées alimentaires et autres. On peut aller au marché forain et ne pas favoriser l'ouverture des commerces, notamment du centre commercial, le dimanche.

Monsieur le Maire : Bravo, surtout qu'à cause du Code du travail, les grandes enseignes ont trouvé le moyen d'être ouvertes tous les dimanches matin. Arrêtons d'aller consommer, de tirer des balles dans le pied de nos commerçants de proximité et notamment de notre magnifique marché, on est d'accord pour le dimanche.

Je sou mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 6 abstentions.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 29 voix pour et 6 abstentions (Annick LE POUL,

Soulé N'GAIDE, Chabane CHALAL, Emmanuelle BOURNEUF, Kévin MERIGOT, Franck BERNARD).

Monsieur le Maire : Monsieur MINKO normalement vous pouvez nous sortir ce qui a été dit à la 60^e minute du Conseil municipal, je plaisante. Nous allons clôturer l'ordre du jour de ce dernier Conseil municipal de l'année civile, merci à toutes et à tous. Merci très particulièrement à Gilbert et aux services publics qui ont fait un excellent travail comme d'habitude notamment sur le budget 2026.

La séance est suspendue de 21h30 à 21h30.

Monsieur le Maire : Je vous propose de reprendre la séance, de vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année. Profitez bien. Je crois que pour les membres de l'assemblée, on reste ici si vous voulez partager un verre. Bonne soirée à toutes et à tous, merci de votre fidélité.

La séance est levée à 21h31.

Monsieur Emerick MINKO, Conseiller municipal, désigné secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :

Signature :

Les Ulis, le :

26/03/2026


Le Maire des Ulis

Clovis CASSAN
